

énumère tout ce que l'Association a fait dans le passé pour améliorer les conditions du commerce de détail, et les différentes questions qui sont au programme actuellement. Cet exposé a été apprécié et bien compris par les marchands présents qui ont décidé à l'unanimité, de fonder une Succursale de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada.

On procéda ensuite à l'élection des Officiers réguliers, le Président ayant nommé MM J. A. Roberge et J. A. Grégoire comme scrutateurs.

Les élections ont donné les résultats suivants:—

M. P. E. Beaudoin, Thetford Mines, Président; M. E. J. Turcotte, East Broughton Station, 1er Vice-Président; M. A. E. Hudon, Black Lake, 2ème Vice-Président; M. Alf. Gagnon, Thetford Mines, Trésorier; M. E. Larose, Thetford Mines, Secrétaire; M. J. O. Vallières, Thetford Mines, Auditeur.

Les cinq Officiers-Exécutifs ont aussi été élus délégués pour représenter la Succursale de Thetford Mines au Bureau Provincial. Les messieurs suivants ont aussi été ajoutés au Bureau de Direction comme Directeurs: Jos. Pouliot, D'Israëll; A. Roberge, St-Ferdinand d'Hallifax; M. Talbot, Robertsonville et Jos. Beaudry, Weedon.

On procéda ensuite à l'installation des Officiers, et tous en prenant leur siège remercièrent les membres de la confiance qu'ils avaient placée en eux et les assurèrent qu'ils ne négligeraient rien pour faire réussir l'Association.

La question des Sociétés Coopératives a été étudiée, et il a été décidé de ne prendre aucune action, maintenant, dans cette cause, vu que les marchands de l'endroit ne désirent en aucune manière faire du tort aux membres qui composent ces sociétés.

M Jos. Marchand, l'organisateur de l'Association, qui était présent à l'assemblée des Marchands de Thetford Mines, dit qu'ils méritaient d'être félicités pour l'initiative qu'ils ont prise et il est à espérer que leur exemple sera suivi par leurs confrères des autres villes de la Province.

### VENTE DE LAIT EMPOISONNE

Le bureau d'hygiène de la Ville de Montréal est en train de prendre des procédures contre des épiciers qui vendent du lait contenu dans des ustensiles malpropres. Parlant à ce sujet dernièrement, le Dr J. E. Laberge dit qu'une preuve lui avait été fournie au sujet d'une de ces épicerie. Cette preuve était une mesure d'une chopine de lait, qui n'avait pas été lavée depuis plusieurs semaines. "Il y a dans cette mesure de la putréfaction", dit le Dr Laberge, "et qui sait combien de familles ont été servies au moyen de cette mesure. Il n'est pas étonnant que des enfants meurent dans cette ville après qu'ils ont bu du lait provenant d'un récipient de ce genre. Ce qu'il y a de déplorable, c'est que les gens les plus pauvres, les gens qui ont les plus grosses familles, ont à souffrir d'un tel état de choses. Les gens des classes plus fortunées peuvent acheter du lait en quantité, mais les pauvres gens vont dans une épicerie et y obtiennent ce dont ils ont besoin pour chaque repas. C'est pourquoi les épiciers sont les plus grands coupables. Ils tiennent leur magasin en bon état de propreté, mais la glacière n'est pas nettoyée. Ils y mettent toutes sortes de choses avec le lait, et en outre la mesure à lait est souvent dans la même condition que celle dont il est question ici".

Une action sera prise contre l'épicier qui a vendu le lait dont il s'agit, et le Dr Laberge a dit que cet épiciers serait certainement condamné à une amende. Le seul ennui est que l'amende est trop faible, mais quand le nouveau règlement entrera en vigueur, les coupables seront traités avec plus de sévérité.

"Nous ne pouvons pas prendre trop de soin du public", a dit le Dr Laberge. "Il est beaucoup plus nuisible de vendre du lait contenu dans une mesure comme celle-là, que de mettre de l'eau dans le lait parce que le nombre de microbes contenus dans l'eau n'est pas comparable au nombre de microbes qui existent à l'intérieur d'une mesure de lait, laquelle empoisonne tout le lait qui y passe".

### LES PÊCHERIES DU CANADA

#### Leur production en 1908

Le rapport du Département de la Pêche et des Pêcheries pour 1908, indique que les pêcheurs canadiens ont eu une saison prospère. La pêche totale, y compris celle des phoques, est évaluée à \$25,451,085. La pêche en 1908 a été en légère diminution sur celle de 1907 et 1906, cette dernière année offrant un record de production; mais cependant la production de 1908 est très satisfaisante. L'importance de l'industrie de la pêche est encore montrée par le fait que, l'année dernière, l'industrie canadienne a employé 1,414 vaisseaux, et 965 bateaux, toutes ces embarcations ayant un équipage total de 71,040 hommes. En outre il y avait 13,753 personnes employées dans les manufactures de conserves, et à la préparation du poisson en général, ce qui fait un grand total de 84,832 personnes directement employées dans l'industrie des pêcheries. Ce nombre représente une augmentation de 2,127 sur celui des personnes qui étaient employées à la même industrie l'année précédente. On remarque qu'environ 16,000 milles de filets ont été employés; ces filets ont une valeur de \$1,500,000, tandis que la valeur de toutes les embarcations s'élevait à \$5,250,000. Le capital total investi, dans les pêcheries du Canada, est estimé à \$15,500,000. Les dépenses du Gouvernement, en ce qui concerne la protection et les salaires, se sont élevées à près de \$1,000,000, les revenus provenant des amendes et des licences formant un total de \$82,755. Les pêcheurs des Provinces Maritimes ont reçu environ \$160,000 comme royalties. D'après le rapport, la ligne de conduite adoptée l'année dernière, aurait remporté du succès; cette ligne de conduite consiste à transporter le poisson, frais par eau, des Provinces Maritimes jusqu'à Montréal, et aux villes de l'Ontario.

Bien plus, dit le rapport, un examen des revenus des douanes semble démontrer indubitablement que les importations des Etats-Unis sont remplacées par la production canadienne. En 1906, les Provinces d'Ontario et de Québec importèrent 1,968,572 livres de poisson de mer frais; en 1908, l'importation totale à 1,180,543 livres. Etant donné le succès qu'a obtenu le système adopté par le Gouvernement pour aider à la réduction des taux d'express sur le poisson frais, cette règle de conduite sera observée pendant une autre saison.

NEW YORK PARIS LONDRES BOUKHARA LEIPZIG EDMONTON PRINCE ALBERT

# REVILLON FRERES LIMITED

134, RUE MCGILL, MONTREAL

¶ Du trappeur au consommateur. Envoyez-nous vos fourrures et vous aurez les plus hauts prix du marché. ¶ Assortiment honnête, prompts paiements, frais d'express payés.

Fondée en 1723